

Vallet Josiane
5 allée du Canal
Domaine Diane de Poitiers
26240

R4 + by

Parcelle AM n° 287

Monsieur le Commissaire
Enquêteur

Vu la configuration des parcelles AM 156.297.462
pas d'implantation sur notre limite sud séparative
mais respect de la hauteur $\frac{1}{2}$ avec un minimum de
3 mètres.

Je précise la complexité de ce nouveau règlement
pour une commune de 5000 habitants.

Voir complément d'observations sur documents joints
(photos)

~~Vallet~~